



MOSELLE FIBRE

Objet : Adoption du Règlement Intérieur

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-188</p>

Le 7 octobre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts de MOSELLE FIBRE et notamment son article 15 ;

VU le rapport n° CSR 2021-188 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 7 octobre 2021.

CONSIDERANT que les règles de fonctionnement du Syndicat doivent être précisées par un règlement intérieur adopté par le Comité Syndical ; que ces règles portent tant sur le fonctionnement du Comité Syndical que celui du Bureau et précisent, pour chacun de ces organes : le déroulement des séances, les modalités de convocations, de vote, de publicité des décisions ainsi que le fonctionnement des commissions qui peuvent être créées par le Comité Syndical ;

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le règlement intérieur du Syndicat tel que joint à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 27

Adopté par : 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président


Patrick WEITEN

Le Secrétaire


Patrick RISSER